

Résolutions

2020

Première résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve son contenu tel que présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution : Approbation du rapport général des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes, l'approuve tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'inventaire et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui se solde par un résultat bénéficiaire de **109 826 095 FCFA**, les approuve tels qu'ils ont été arrêtés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur rapport du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire au compte <<Report à nouveau – Perte nette à reporter>> comme suit :

Bénéfice de l'exercice	:	109 826 095
+ Perte nette antérieure	:	- 878 969 554
<hr/>		
= Perte nette à reporter	:	- 769 143 459

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution : Décharge aux commissaires aux comptes

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, donne décharge de l'exécution de leur mandat aux commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution : Nominations des commissaires aux comptes

L'assemblée générale constate que le mandat des commissaires aux comptes EICI et AUREX CONSEIL est arrivé à expiration. Par conséquent, elle décide de nommer pour un mandat de six (6) exercices qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

- **1^{er} Commissaire aux comptes titulaire** : Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire (E.I.C.I) représenté par M.AKA HOBA, expert-comptable diplômé, BP 828 Cedex - Riviera

- **2^{ème} Commissaire aux comptes titulaire** : AUREX CONSEIL représenté M. GAYSSANT GBEI André, expert-comptable diplômé, 20 BP 1539 Abidjan 20.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Etats financiers

Note